

Accompagner les projets de filière à bas niveau d'intrants

AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

Présentation du dispositif

L'agence de l'Eau accompagne des projets de filière à bas niveau d'intrants favorables à la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation des captages prioritaires en eau potable, ainsi que sur les zones de sauvegarde des ressources stratégiques.

Ces projets concernent des cultures dont le mode de production est peu impactant pour la ressource, ainsi que des cultures reconnues comme étant intrinsèquement peu impactantes (chanvre, miscanthus...) pour l'eau.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernés par le dispositif les exploitations agricoles souhaitant réduire l'impact de leur activité et les opérateurs économiques agricoles, ainsi que les organismes professionnels agricoles.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide est valable :

- pour les investissements et les MAEC,
- pour l'animation, les études, la communication.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme de subvention :

- pour les études de faisabilité : jusqu'à 70 %,
- pour l'amélioration des pratiques agricoles : jusqu'à 70 %,
- pour les investissements spécifiques : jusqu'à 70 %,
- pour l'animation : jusqu'à 70 %,
- pour les investissements productifs agricoles : jusqu'à 50 %.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Le dossier de demande d'aide complet est à transmettre via le portail de téléservice des aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Organisme

AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

- **Accès aux contacts des délégations régionales de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse**

Déposer son dossier

- <https://aides.eaurmc.fr/Tsa/#/login>